

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Conforme à l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des articles L 520-1 et R 520-1 du Code des Assurances

La présente notice a pour objet de présenter la structure et les modalités d'intervention de notre cabinet. En application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance et/ou démarcheurs bancaire et financier sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances. Ce document vous permet de vérifier par vous-même notre statut et notre capacité d'exercice.

### ➤ Nos agences

- **REIMS** : 63, Rue Libergier 51100 Reims  
Tel : 03 26 50 05 50
- **CHARLEVILLE-MEZIERES** : 28 Bis, Place Ducale 08000 Charleville-Mézières  
Tel : 03 24 59 43 15

accueil@aipconseil.com – [www.aipconseil.com](http://www.aipconseil.com)

### ➤ Nos conseillers en Gestion de Patrimoine

- **Arnaud LALLEMAND** : 06 60 91 13 50
- **Thomas BZOWSKI** : 06 89 06 62 49

Membres de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine



**Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07001151 (consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de :**

## Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **NEANT.**
- Afin de prévenir tout conflit d'intérêt AIP CONSEIL s'est dotée de procédures et moyens tels que la procédure de gestion des conflits d'intérêts ou encore le registre des conflits d'intérêts.

## Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de notre cabinet) : **NEANT.**

## Démarchage bancaire et financier

Identité des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage :

123 Venture	Fidelity	Perial
Alto Invest	Fiducial A.M	Sélection 1818
Amundi CPR A.M	Financière de l'Echiquier	Société Générale CIB
Audacia	La Française A.M	Sofidy
BNP A.M	M&G Investments	Sycomore
Carmignac Gestion	Moneta A.M	Truffle
DNCA	Oddo A.M	Voisin
Eres	OTC A.M	Etc...
Extend A.M	Paref	

## Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 0801 2016 000 006 190 délivrée par la CCI des Ardennes.

Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

## Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

Pour les comptes des mandants suivants :

- AXA BANQUE, Immatriculée au RCS Créteil N°542 016 993  
203 - 205, Rue Carnot 94138 FONTENAY- SOUS – BOIS
- CA TITRES, Immatriculé au RCS Blois N° 317 781 128 – 4, Avenue d'Alsace, 41500 MER
- NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, Immatriculé au RCS Paris N° 306 063 355,  
115, Rue Montmartre 75002 PARIS

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **néant**.

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **néant**.

## Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

## Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

## Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Marie-Noëlle DEMONCEAUX en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à [accueil@aipconseil.com](mailto:accueil@aipconseil.com).

## Assurance professionnelle

---

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

## Litige

---

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr), [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr)).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorité de Tutelles :

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

**Fait en Double Exemple**

A, \_\_\_\_\_

Le, \_\_\_\_\_

**SIGNATURE CLIENT**



## CHARTRE : Face à vous, des Professionnels qui s'engagent

### *Ensemble, construisons votre patrimoine*

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus

250 000 familles font confiance aux 2 000 conseils en gestion de patrimoine agréés par la  
Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine



#### Partenaires en assurance

AFER  
AGEAS  
ALLIANZ  
AXA France VIE  
AXA Wealth Europe  
CARDIF  
ODDO & CIE  
GENERALI  
INTENCIAL  
NORTIA / SELECTION 1818/ APREP  
PRIMONILA  
SURAvenir / VIE PLUS  
SWISS LIFE

#### Banques/Partenaires financiers

Axa BANQUE  
ODDO & CIE  
NATIXIS CA – NORTIA  
SWISS LIFE BANQUE PRIVEE

#### Sociétés de gestion

123 IM  
ALKEN  
ALTO INVEST  
AMIRAL GESTION  
AMUNDI A.M  
  
AVIVA INVESTORS  
BDL CAPITAL MANAGEMENT  
BNP PARIBAS CIB/PRIVALTO  
CARMIGNAC GESTION  
COMGEST  
CORUM  
CPR AM  
DNCA FINANCE  
DORVAL FINANCE  
EDMOND DE ROTHSCHILD A.M  
ERES GESTION  
EXTEND A.M  
FIDELITY A.M  
FIDUCIAL A.M  
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER  
H2O A.M  
IDINVEST PARTNERS  
JP MORGAN A.M  
LA FRANCAISE A.M  
MANDARINE GESTION  
M&G INVESTMENTS  
MONETA A.M  
ODDO B.H.F A.M  
PAREF  
PERIAL A.M  
PICTET FUNDS  
PRIMONIAL  
ROTHSCHILD & CIE GESTION/A.M  
SG CIB/ ADEQUITY  
SOFIDY  
SYCOMORE A.M  
TRUFFLE CAPITAL  
VARENNE CAPITAL  
VOISIN